

Service de garde le Jardin bleu

Le service de garde est offert aux élèves qui fréquentent l'école primaire de la Grande-Vallée. La tarification du service de garde et son application se basent sur les règlements sur les services de garde mis en place par le ministère de l'éducation et les principes de base du Centre de services scolaire Portneuf.

Lors des jours de classe :

La tarification pouvant être exigée des parents diffère en fonction du nombre de périodes par jour auxquelles l'enfant **est inscrit**, parmi les périodes d'avant les classes, du midi et d'après les classes. Voici les différents types de fréquentation (tableau tiré du document des modifications réglementaires du ministère de l'éducation).

NB : Le statut de régulier ou de sporadique est donné selon la fréquentation de l'élève, ce n'est pas un choix du parent.

Fréquentation « régulière »	Fréquentation « sporadique »	Fréquentation « de dépannage »
<ul style="list-style-type: none"> 1 à 5 jours par semaine L'élève est inscrit à plus d'une période par jour 	<ul style="list-style-type: none"> 1 à 5 jours par semaine L'élève est inscrit à une période par jour 	<ul style="list-style-type: none"> Besoin ponctuel au cours de l'année scolaire
Au moins une journée par semaine	Au moins une journée par semaine	Une journée ou plus par année, sur appel
Service de garde subventionné	Service de garde non subventionné	Service de garde non subventionné
<u>Tarif maximal</u> : 9,50\$ par jour Matin et midi : 9,50\$ Midi et soir : 9,50\$ Matin et soir : 9,50\$ Matin, midi et soir : 9,50\$	<u>Tarif maximal</u> : un maximum de 3,15\$ multiplié par le nombre d'heures totales de la période offerte. Voici le tarif selon la durée : Matin 1 h 05 : 3,41\$ Midi 1 h 30 : 4,73\$ Soir 2 h 45 : 8,06\$	Le tarif est le même que pour un élève sporadique.

Tarifcation traiteur : Voir la tarification avec le traiteur : Traiteur FL

Tarifcation journées pédagogiques : 16,20\$ pour les frais de garde, plus les frais de sortie et d'activité

NB : Si votre enfant ne se présente pas à une journée à laquelle il est inscrit, vous devrez défrayer le coût du service, peu importe la raison. « Place réservée, place payée! »

Impôt et reçus :

Vers la fin du mois de février, vous recevrez les papiers nécessaires pour vos impôts. Il est important de prendre le numéro de référence au-dessus de votre nom lorsque vous faites un paiement afin que les reçus soient effectués à la bonne personne. Il est également important de faire vos paiements en respectant les dates données afin de recevoir vos papiers à temps.

Exemple 1 : Inscription pour une fréquentation « régulière » de 5 jours à 2 périodes

4

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant les classes	X	X	X	X	X
Midi	X	X	X	X	X
Après les classes					
Tarification aux parents	Un maximum de 9,50 \$				
Subvention gouvernementale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Crédit d'impôt applicable	Non	Non	Non	Non	Non

Exemple 2 : Inscription pour une fréquentation sporadique, 1 période par jour

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant les classes					
Midi	X	X		X	
Après les classes			X		X
Tarification aux parents	3,15 \$ x 1 h 30 = 4,73 \$	3,15 \$ x 1 h 30 = 4,73 \$	3,15 \$ x 2 h = 8,06 \$	3,15 \$ x 1 h 30 = 4,73 \$	3,15 \$ x 2 h = 8,06 \$
Subvention gouvernementale	Non	Non	Non	Non	Non
Crédit d'impôt applicable	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Tableaux tirés du document « Modifications réglementaires concernant les services de garde en milieu scolaire » du gouvernement du Québec

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous par courriel au jardin@cssportneuf.gouv.qc.ca ou au 418 337-7657 poste 1 pour Marguerite D'Youville et poste 3 pour Saint-Joseph

